



EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil Général d'Arnex-sur-Nyon
Séance du 29 novembre 2022
Présidence : Monsieur Michel Nançoz

LE CONSEIL GENERAL D'ARNEX-SUR-NYON

Vu le préavis N° 10/2022 (Législature 2021-2026) de la Municipalité du 31 octobre 2022 concernant le Budget Communal de l'année 2023

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

ouï le Rapport de la Commission Gestion & Finances,

accepte avec un vote à mainlevée et à l'unanimité le préavis N° 10/ 2022 (Législature 2021-2026) de la Municipalité du 31 octobre 2022 relatif au Budget Communal de l'année 2023 tel que présenté.

Ainsi délibéré en séance du 29 novembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL D'ARNEX-SUR-NYON

Le Président

La Secrétaire



Michel Nançoz

Monique Berney